

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29477**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Vendeur en matériels agricoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole (SEDIMA)	chargée de mission négociations sociales

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3131 - Entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts

#### Code(s) NSF :

312m Commerce, vente

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les vendeurs en matériels agricoles vendent des matériels destinés aux utilisateurs de matériels agricoles (exploitants, entrepreneurs de travaux agricoles, CUMA, paysagistes, collectivités locales, ...) et les conseillent dans le choix et l'utilisation de leurs équipements.

Ils analysent et anticipent les perspectives commerciales sur leur secteur, prennent en charge et développent un portefeuille de clients sur un secteur géographique ou un marché, analysent leurs besoins et leurs activités.

Ils réalisent des actions de prospection et entretiennent la relation commerciale par des visites qu'ils organisent. Ils conseillent les clients et prospects sur l'ensemble des produits commercialisés par leur entreprise, tant sur le plan technique que sur les plans économique et financier.

Ils sont chargés de concevoir et présenter les offres commerciales en tenant compte des achats éventuels de matériel d'occasion, de négocier et de conclure les ventes et d'accompagner le client dans sa recherche de financement.

La spécificité des vendeurs en matériels agricoles est de s'adresser à des exploitants et des utilisateurs de matériels agricoles, ce qui réclame une bonne connaissance du milieu agricole.

Les titulaires du CQP Vendeur en matériels agricoles sont capables de :

- Elaborer un plan de développement de l'activité commerciale
- Préparer et suivre les visites des utilisateurs de matériels agricoles en assurant la traçabilité de ses activités
- Conseiller techniquement les clients sur les matériels et équipements agricoles
- Mettre en valeur un matériel agricole en utilisant les moyens adaptés
- Conduire les entretiens, négocier avec les clients et assurer le suivi
- Concevoir une offre commerciale adaptée aux besoins d'un utilisateur de matériels agricoles

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Vendeur en matériels agricoles exerce dans les entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles

Vendeur en matériels agricoles, Commercial en matériels agricoles, Technico-commercial en matériels agricoles

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1213 : Vente en gros de matériel et équipement

D1404 : Relation commerciale en vente de véhicules

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

le CQP se compose de trois blocs de compétences comportant chacun 2 compétences suivant la description ci-dessous.

Le CQP est délivré aux candidats ayant validé les 3 blocs un rapport d'activités professionnelles et un entretien avec le jury

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29477 - Organisation commerciale dans le cadre de la vente de matériels et équipements agricoles</p>	<p><b>Descriptif :</b> Elaborer un plan de développement de l'activité commerciale Préparer et suivre les visites des utilisateurs de matériels agricoles en assurant la traçabilité de ses activités</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Evaluation en situation professionnelle et mise en situation de réalisation d'une analyse stratégique et d'un plan d'actions commerciales en organisme agréé Evaluation en situation professionnelle et étude de cas « techniques commerciales » + réalisation d'un mailing commercial et d'une note de synthèse en organisme agréé Réalisation d'un rapport d'activités professionnelles et entretien avec le jury</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29477 - Conseil technique et mise en valeur des matériels et équipements agricoles</p>	<p><b>Descriptif :</b> Conseiller techniquement les clients sur les matériels et équipements agricoles Mettre en valeur un matériel agricole en utilisant les moyens adaptés</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Evaluation en situation professionnelle et mises en situation d'entretien de vente et de négociation commerciale en organisme agréé Evaluation en situation professionnelle et étude de cas « démonstration de matériel agricole » en organisme agréé Réalisation d'un rapport d'activités professionnelles et entretien avec le jury</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29477 - Vente et relation avec les utilisateurs de matériels agricoles</p>	<p><b>Descriptif :</b> Conduire les entretiens, négocier avec les clients et assurer le suivi Concevoir une offre commerciale adaptée aux besoins d'un utilisateur de matériels agricoles</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Evaluation en situation professionnelle et mises en situation d'entretien de vente et de négociation commerciale en organisme agréé Evaluation en situation professionnelle et réalisation d'un bon de commandes en organisme agréé Réalisation d'un rapport d'activités professionnelles et entretien avec le jury</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	le jury paritaire se compose d'un représentant des organisations d'employeurs et d'un représentant des organisations de salarié de la branche. Un représentant de l'organisme agréé ayant évalué le candidat en amont peut également être présent pour répondre aux questions du jury mais il ne participe pas aux délibérations.

En contrat de professionnalisation	X		le jury paritaire se compose d'un représentant des organisations d'employeurs et d'un représentant des organisations de salarié de la branche. Un représentant de l'organisme agréé ayant évalué le candidat en amont peut également être présent pour répondre aux questions du jury mais il ne participe pas aux délibérations.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X		le jury paritaire se compose d'un représentant des organisations d'employeurs et d'un représentant des organisations de salarié de la branche. Un représentant de l'organisme agréé ayant évalué le candidat en amont peut également être présent pour répondre aux questions du jury mais il ne participe pas aux délibérations.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Vendeur en matériels agricoles" avec effet au du 21 décembre 2017, jusqu'au du 21 décembre 2022.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Nombre de CQP Vendeur en matériels agricoles délivrés par la branche (depuis 1996) : 146

##### Autres sources d'information :

[www.observatoire-sdlm.com](http://www.observatoire-sdlm.com)

[www.sedima.fr](http://www.sedima.fr)

##### Lieu(x) de certification :

SEDIMA

6 boulevard Jourdan

75014 Paris

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AGRIMEDIA - Place Maurice Loupias - 24100 Bergerac

##### Historique de la certification :